

Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais

Liberté Égalité Fraternité

Service de l'Environnement

Arras, le n 4 JUIL: 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES A L'ÉGARD DU BRUIT POUR LES AUTOROUTES, ROUTES NATIONALES, ROUTES DÉPARTEMENTALES ET ROUTES COMMUNALES

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L. 571-10 et R. 571-32 à R. 571-43 relatifs au recensement et au classement des infrastructures de transports terrestres et R. 125-28 relatif au droit à l'information sur les nuisances sonores ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles R. 151-51 et R. 151-53, relatifs au périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres et les prescriptions acoustiques ;

Vu la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II);

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-10-19 modifié portant délégation de signature à M. Alain CASTANIER, secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu les arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, dans les établissements de santé et dans les hôtels :

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 1999 de classement des infrastructures de transports terrestres à l'égard du bruit – Classement des autoroutes et voies ferrées du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2001 de classement des infrastructures de transports terrestres à l'égard du bruit – Classement des routes nationales du département du Pas-de-Calais, modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2002 de classement des infrastructures de transports terrestres à l'égard du bruit – Classement des routes départementales du département du Pas-de-Calais, modifié par l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2003 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2005 de classement des infrastructures de transports terrestres à l'égard du bruit – Classement des routes communales du département du Pas-de-Calais, modifié par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2011;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2005 de classement des infrastructures de transports terrestres à l'égard du bruit — Classement des projets, modifications d'infrastructures et transformations significatives du Pas-de Calais, modifié par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2011;

Vu les résultats des études réalisées par le bureau d'études SCE Aménagement & Environnement ;

Vu la consultation des communes portant sur le classement sonore des infrastructures de transports routières en date du 15 octobre 2020 pour une durée de 3 mois, et les avis formulés ;

Arrête

- Article 1: Les dispositions des arrêtés du 25 avril 2003 et du 23 juillet 2013 susvisés sont applicables dans les communes du département du Pas-de-Calais, aux abords des infrastructures routières identifiées reprises en annexe 1 au présent arrêté « Liste des communes concernées par le bruit issu des infrastructures de transports routières ».
- Article 2: Le classement sonore des infrastructures routières et les périmètres des secteurs affectés par le bruit, repris en annexe 2 « Classement sonore des infrastructures de transport routières par commune », doivent être annexés aux Plans Locaux d'Urbanisme ou documents en tenant lieu par l'autorité compétente en matière de documents d'urbanisme conformément aux dispositions des articles R. 151-51 et 53 du Code de l'Urbanisme.
- Article 3: Les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux arrêtés du 25 avril 2003 et du 23 juillet 2013 susvisés.
- Article 4: Les arrêtés préfectoraux de classement des infrastructures de transports terrestres à l'égard du bruit des 23 août 1999, 14 novembre 2001, 23 août 2002, 13 janvier 2003, 14 juin 2005, 15 novembre 2005, 21 juillet 2011 sus-visés sont abrogés.
- Article 5: Ampliation du présent arrêté est adressée aux maires des communes concernées et est affichée dans les mairies de ces communes pendant un mois.

Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais accessible sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (<u>www.pas-de-calais.gouv.fr</u>) dans la sous-rubrique « recueil des actes administratifs ».

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES A L'ÉGARD DU BRUIT DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR LES AUTOROUTES, ROUTES NATIONALES, ROUTES DÉPARTEMENTALES ET ROUTES COMMUNALES

Liste des communes concernées par le bruit issu des infrastructures de transport routier

* Achicourt	7) II XX . II . C		5. 1
	Belle-et-Houllefort	Campigneulles-les-Petites	• Étaples
• Acq	• Bellinghem	Capelle-Fermont	• Éterpigny
* Acquin-Westbécourt	Bénifontaine	• Capelle-lès-Hesdin	• Étrun
• Agnières	Berck sur Mer	• Carly	 Évin-Malmaison
• Agny	Berles-Monchel	Carvin	• Fampoux
• Aire-sur-la-Lys	Berneville	Cauchy-à-la-Tour	Fauquembergues
Airon-Notre-Dame	Bernieulles	Caumont	Favreuil
Airon-Saint-Vaast	• Béthune	Chocques	• Ferques
Aix-Noulette	• Beugin	Cléty	 Festubert
Alinethun	Beugnâtre	Colembert	• Feuchy
Allouagne	Beutin	Colline-Beaumont	• Ficheux
Ambleteuse	Beuvrequen	Conchil-le-Temple	Fleurbaix
• Angres	Beuvry	Condette	 Floringhem
Annay	 Biache-Saint-Vaast 	Coquelles	Fouquereuil
Annequin	 Biefvillers-lès-Bapaume 	Cormont	 Fouquières-lès-Béthune
Annezin	Billy-Berclau	 Coulogne 	 Fouquières-lès-Lens
Anzin-Saint-Aubin	 Billy-Montigny 	 Coulomby 	 Framecourt
Ardres	 Blendecques 	 Courcelles-lès-Lens 	 Frencq
Arleux-en-Gohelle	Blessy	 Courrières 	 Fresnes-lès-Montauban
Arques	Boiry-Becquerelle	Courset	 Fresnicourt-le-Dolmen
Arras	Boiry-Sainte-Rictrude	Crémarest	 Fresnoy
Athies	Bois-Bernard	Croisette	Fresnoy-en-Gohelle
Attin	Boisjean	Croisilles	 Frévent
 Aubigny-en-Artois 	 Boisleux-au-Mont 	 Croix-en-Ternois 	• Fruges
 Aubin-Saint-Vaast 	 Bonningues-lès-Calais 	• Cucq	 Gauchin-Légal
 Auchel 	 Bouin-Plumoison 	 Cuinchy 	 Gauchin-Verloingt
 Auchy-les-Mines 	 Boulogne-sur-Mer 	Dainville	Gavrelle
Audincthun	Bourecq	 Dannes 	 Givenchy-en-Gohelle
 Audruicq 	Bourlon	Delettes	Gonnehem
Autingues	Bours	Desvres	 Gosnay
 Auxi-le-Château 	 Bouvigny-Boyeffles 	Diéval	 Gouy-en-Artois
 Averdoingt 	Boyelles	• Divion	 Gouy-Saint-André
 Avesnes-le-Comte 	Brebières	 Dourges 	Gouy-sous-Bellonne
 Avesnes-lès-Bapaume 	Brévillers	Douvrin	 Graincourt-lès-Havrincourt
Avion	Bréxent-Énocq	Drocourt	Grenay .
 Bailleul-aux-Cornailles 	Brias	Duisans	Grigny
 Bailleul-Sir-Berthoult 	Brimeux .	• Dury	Grincourt-lès-Pas
 Bailleulval 	 Bruay-la-Buissière 	• Echinghen	Groffliers
Bainethun	Brunembert	• Éclimeux	Guarbecque
Bancourt	Buire-le-Sec	 Écoust-Saint-Mein 	 Guémappe
Bapaume	Bully-les-Mines	- Ecquedecques	Guemps
Baralle	Burbure	Ecques	Guînes
Barastre	• Bus	• Écuires	 Haillicourt
Barlin	 Busnes 	Écurie	Haisnes
Basseux	 Calais 	Éleu-dit-Leauwette	 Hallines
Bavincourt	Calonne-Ricouart	• Elnes	Halloy
Bayenghem-lès-Éperlecques	Calonne-sur-la-Lys	Éperlecques	 Hamblain-les-Prés
Bayenghem-lès-Seninghem	 Camblain-Châtelain 	• Équihen-Plage	Hamelincourt
Béaulencourt	 Cambligneul 	Ervillers	 Ham-en-Artois
Beaumerie-Saint-Martin	Camblain-l'Abbé	Escoeuilles	 Hames-Boucres
Beaumetz-lès-Loges	Cambrin	 Esquerdes 	Harnes
Beaurains	Camiers	• Essars	Haucourt
• Pagurainuilla	C	P. (0 1)	TTt A

• Estrée-Cauchy

Estréelles

Étaing

Haute-Avesnes

· Hautecloque

· Havrincourt

• Campagne-lès-Hesdin

• Campagne-lès-Wardrecques

• Campigneulles-les-Grandes

· Beaurainville

• Béhagnies

• Bellebrune

- Helfaut
- Héninel
- · Hénin-Beaumont
- · Hénin-sur-Cojeul
- Herlin-le-Sec
- Hermies
- Hermin
- * Hersin-Coupigny
- · Hesdigneul-lès-Béthune
- Hesdin
- Hesdin-l'Abbé
- * Heuringhem
- Hinges
- · Houchin
- · Houdain
- Houlle
- Hubersent
- · Hulluch
- Humières
- * Incourt
- Isbergues
- Isques
- Izel-lès-Équerchin
- La Calotterie
- · La Capelle-lès-Boulogne
- La Comté
- La Couture
- · La Herlière
- * La Madelaine-sous-Montreuil
- · La Thieulove
- Labeuvrière
- Labourse
- · Labroye
- Lacres
- Lambres
- Lapugnoy
- Laventie
- Le Parcq
- · Le Portel
- Le Touquet-Paris-Plage
- · Le Quesnoy-en-Artois
- · Le Transloy
- Léchelle
- Lefaux
- · Leforest
- Lens
- Lépine
- Lespesses
- Les Attaques
- · Lespinoy
- · Leubringhen
- * Leulinghem Leulinghen-Bernes
- Libercourt
- Lières
- * Liettres
- Liévin
- · Ligny-Saint-Flochel
- Lillers
- Linghem

- · Loison-sous-Lens
- Longfossé
- Longuenesse
- * Longueville

- Longvilliers
- Loos-en-Gohelle
- Lorgies
- Louches
- Lozinghem
- Lumbres
- Maisnil
- Maisnil-lès-Ruitz
- Mametz
- Marck
- Marconne
- · Marconnelle
- · Marles-les-Mines
- · Marocuil
- Marquion
- Marquise
- Mazingarbe
- Mazinghem
- Mentque-Nortbécourt
- Mercatel
- Méricourt
- Merlimont
- Meurchin
- · Monchy-le-Preux
- Mondicourt
- Mont-Bernanchon
- · Montigny-en-Gohelle
- Montreuil-sur-Mer
- · Mont-Saint-Éloi
- Moringhem
- Mory
- * Moulle
- Mouriez
- Nabringhen
- · Nempont-Saint-Firmin
- Nesles
- Neufchâtel-Hardelot
- Neulette
- · Neuve-Chapelle
- · Neuville-Bourjonval
- · Neuville-Saint-Vaast
- · Neuville-sous-Montreuil
- Neuville-Vitasse
- Nielles-lès-Ardres
- Noeux-les-Mines
- Nordausques
- Norrent-Fontes
- Nortkerque
- · Nort-Leulinghem
- Nouvelle-Église
- * Noyelles-Godault Noyelles-lès-Vermelles
- Noyelles-sous-Lens
- Nuncq-Hautecôte
- Oblinghem Offekerque
- Oignies
- Ourton
- Outreau
- Oye-Plage Pelves
- Pernes
- Pernes-lès-Boulogne
- Peuplingues

- · Pierremont
- · Pihem
- · Plouvain
- Pommera
- · Pont-à-Vendin
- Quelmes
- Quernes
- Quesques
- Quiéry-la-Motte
- Quiestède
- Racquinghem
- · Ramecourt
- · Rang-du-Fliers
- · Rebreuve-Ranchicourt
- · Récourt · Recques-sur-Course
- Regnauville
- Rely
- Remilly-Wirquin
- Renty
- Richebourg Riencourt-lès-Bapaume
- Rinxent
- Rivière
- Robecq
- Roclincourt
- Rocquigny
- Roëllecourt
- Roeux
- Rollancourt Rombly
- Rouvrov
- Ruitz
- Rumaucourt Ruyaulcourt
- Sailly-en-Ostrevent
- Sailly-Labourse Sailly-sur-la-Lys
- · Sains-en-Gohelle
- * Saint-Aubin · Saint-Augustin
- · Sainte-Austreberthe
- · Sainte-Catherine
- · Saint-Éticnne-au-Mont
- Saint-Folguin
- Saint-Hilaire-Cottes
- Saint-Inglevert Saint-Josse
- Saint-Laurent-Blangy.... Saint-Léger
- Saint-Léonard
- Saint-Martin-lez-Tatinghem
- Saint-Martin-Boulogne
- Saint-Martin-sur-Cojeul Saint-Michel-sur-Ternoise
- Saint-Nicolas
- Saint-Omer Saint-Omer-Capelle
- Saint-Pol-sur-Ternoise Saint-Venant
- Sallaumines
- Salperwick Samer
- Sangarte

- Sapignies
- Sauchy-Cauchy
- · Saudemont
- Saulty

- Setques
- · Souchez
- * Surgues
- Thélus
- · Thérouanne
- * Tigny-Noyelle
- Tilloy-lès-Mofflaines

- Tingry
- Troisvaux
- Vaudricourt
- · Vendin-lès-Béthune
- Verlincthun
- Verquigneul
- Verton
- · Vieille-Église
- Villers-lès-Cagnicourt
- Violaines
- Vis-en-Artois
- Waben
- Wailly
- Wancourt
- Widehem
- Wimille
- Wingles
- Witternesse
- Wizernes Ytres
- Zudausques Zutkerque

- · Sauchy-Lestrée
- Savy-Berlette
- * Seninghem
- Serques
- Servins
- Sorrus

- Tilques
- · Tincques
- Tortequesne
- Tubersent
- Vaulx-Vraucourt
- · Vendin-le-Vieil
- Vermelles
- Verauin
- · Vieil-Hesdin
- Villers-Châtel
- Vimy
- · Vitry-en-Artois
- Wacquinghen
- Wailly-Beaucamp
- Wardrecques
- Warlincourt-lès-Pas Wavrans-sur-l'Aa
- Wimereux
- Wirwignes Wisques
- Wittes
- Zouafques

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais

Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES À L'ÉGARD DU BRUIT DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR LES AUTOROUTES, ROUTES NATIONALES, ROUTES DÉPARTEMENTALES ET ROUTES COMMUNALES

ANNEXE 2

Classement sonore des infrastructures de transport routières par commune

Légende de l'annexe 2

ID_SCE	NOM	CATÉGORIE	DEBUT (COMMUNE)	FIN (COMMUNE)	DEBUT (VOIE)	FIN (VOIE)	TISSU	LONG_M
0	8	6	0	6	6	0	8	0

- : Identifiant désignant le tronçon routier concerné
- : Nom de la route concernée
- Catégorie de classement sonore pour le tronçon routier concerné
- : Nom de la commune où se situe le début du tronçon classé
- Nom de la commune où se situe la fin du tronçon classé
- 6 : Nom de la voie concernée par le début de classement
- : Nom de la voie concernée par la fin de classement
- 🕲 : le type de tissu soit « en U » soit « ouvert », permet de définir la distance à laquelle doit être pris le point de référence pour définir le niveau sonore
- 9 : Longueur concernée par le classement

CATÉGORIE DE L'INFRASTRUCTURE	LARGEUR MAXIMALE DES SECTEURS affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	d = 300m
2	d = 250 m
3	d = 100m
4	d = 30 m
	d = 10m

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

Le Préfet, Le Préfet du Pas-de-Calais

Louis LE FRANC



Direction départementale des territoires et de la mer

Liberté Égalité . Fraternité

Service de l'Environnement Unité Gestion des Risques – Pôle Connaissance Affaire suivie par : Doriane MAHE 03 21 22 90 79 doriane.mahe@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 0 4 JUIL. 2022

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
PJ : Arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures routières à l'égard du bruit pour les autoroutes, routes nationales, routes départementales et routes communales

Cartographie et tableau de synthèse Accusé de réception

Dans le cadre de la révision du classement sonore des infrastructures routières dans le Pas-de-Calais, votre collectivité a été recensée comme située dans les zones affectées par le bruit généré par les infrastructures routières.

La procédure de révision est aujourd'hui finalisée. A ce titre, je vous prie de trouver ci-joint :

- le nouvel arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures routières à l'égard du bruit pour les autoroutes, routes nationales, routes départementales et routes communales. Cet arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 23 août 1999 pour le classement des autoroutes ainsi que les arrêtés préfectoraux modifiés en date du 21 juillet 2011 pour les classements sonores des routes nationales, communales et départementales.
- la cartographie du classement sonore des voies routières sur votre collectivité
- un tableau de synthèse des voies classées sur votre collectivité

L'ensemble des informations relatives à la révision de ce classement sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante :

https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Bruit-des-infrastructures-de-transports-terrestres-et-aerien/Le-classement-sonore-des-infrastructures-de-transports-terrestres-CSV/Classement-sonore-des-infrastrutures-de-transport-routieres

100 avenue Winston Churchill CS 10 007 – 62 022 ARRAS Cedex Tél : 03 21 22 99 99 Il apparaît désormais nécessaire de mettre à jour votre ou vos documents d'urbanisme conformément aux articles R.151-51 et R.151-53 du Code de l'urbanisme avec ces éléments. Cette mise à jour est seule à garantir la bonne information du public sur l'exposition au bruit.

Dès réception, je vous remercie d'afficher ledit arrêté pendant un mois dans votre mairie ou au siège de votre Établissement Public de Coopération Intercommunal et de renvoyer le certificat d'affichage joint dûment complété.

Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Préfet Le Préfet du Pas-de-Calal

Louis LE FRANC

Copie:

Monsieur le Sous-Préfet d'Arras, secrétaire général Madame la Sous-préfète de Calais Madame la Sous-préfète de Boulogne sur Mer Monsieur le Sous-préfet de Béthune Monsieur le Sous-préfet de Lens Monsieur le Sous-préfet de Montreuil-sur-Mer Monsieur le Sous-préfet de Saint-Omer

2/5

Liste des destinataires

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de :

Annual Contraction of the Contra			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Achicourt	Beaurains	Camblain-Châtelain	Ecquedecques
Acq	Beaurainville	Cambligneul	Ecques
Acquin-Westbécourt	Béhagnies	Camblain-l'Abbé	Écuires
Agnières	Bellebrune	Cambrin	Écurie
Agny	Belle-et-Houllefort	Camiers	Éleu-dit-Leauwette
Aire-sur-la-Lys	Bellinghem	Campagne-lès-Hesdin	Elnes
Airon-Notre-Dame	Bénifontaine	Campagne-lès-	Éperlecques
Airon-Saint-Vaast	Berck sur Mer	Wardrecques	Équihen-Plage
Aix-Noulette	Berles-Monchel	Campigneulles-les-	Ervillers
Alincthun	Berneville	Grandes	Escoeuilles
Allouagne	Bernieulles	Campigneulles-les-	Esquerdes
Ambleteuse	Béthune	Petites	Essars
Angres	Beugin	Capelle-Fermont	Estrée-Cauchy
Annay	Beugnâtre	Capelle-lès-Hesdin	Estréelles
Annequin	Beutin	Carly	Étaing Étaples
Annezin	Beuvrequen	Carvin	Éterpigny
Anzin-Saint-Aubin	Beuvry	Cauchy-à-la-Tour	Étrun
Ardres	Biache-Saint-Vaast	Caumont	Évin-Malmaison
Arleux-en-Gohelle	Biefvillers-lès-Bapaume	Chocques	Fampoux
Arques	Billy-Berclau	Cléty	Fauquembergues
Arras	Billy-Montigny	Colembert	Favreuil
Athies	Blendecques	Colline-Beaumont	Ferques
Attin	Blessy	Conchil-le-Temple	Festubert
Aubigny-en-Artois	Boiry-Becquerelle	Condette	Feuchy
Aubin-Saint-Vaast	Boiry-Sainte-Rictrude	Coquelles	Ficheux
Auchel	Bois-Bernard	Cormont	Fleurbaix
Auchy-les-Mines	Boisjean	Coulogne	Floringhem
Audincthun	Boisleux-au-Mont	Coulomby	Fouquereuil
Audruicq	Bonningues-lès-Calais	Courcelles-lès-Lens	Fouquières-lès-Béthune
Autingues	Bouin-Plumoison	Courrières	Fouquières-lès-Lens
Auxi-le-Château	Boulogne-sur-Mer	Courset	Framecourt
Averdoingt	Bourecq	Crémarest	Frencq
Avesnes-le-Comte	Bourlon	Croisette	Fresnes-lès-Montauban
Avesnes-lès-Bapaume	Bours	Croisilles	Fresnicourt-le-Dolmen
Avion	Bouvigny-Boyeffles	Croix-en-Ternois	Fresnoy
Bailleul-aux-Cornailles	Boyelles	Cucq	Fresnoy-en-Gohelle
Bailleul-Sir-Berthoult	Brebières	Cuinchy	Frévent
Bailleulval	Brévillers	Dainville	Fruges
Baincthun	Bréxent-Énocq	Dannes	Gauchin-Légal
Bancourt	Brias	Delettes	Gauchin-Verloingt
Bapaume	Brimeux	Desvres	Gavrelle
Baralle	Bruay-la-Buissière	Diéval	Givenchy-en-Gohelle
Barastre	Brunembert	Divion	Gonnehem
Barlin	Buire-le-Sec	Dourges	Gosnay
Basseux	Bully-les-Mines	Douvrin	Gouy-en-Artois
Bavincourt	Burbure	Drocourt	Gouy-Saint-André
Bayenghem-lès-Éperlecques	Bus	Duisans	Gouy-sous-Bellonne
Bayenghem-lès-Seninghem	Busnes	Dury	Graincourt-lès-
Béaulencourt	Calais	Echinghen	Havrincourt
Beaumerie-Saint-Martin	Calonne-Ricouart	Éclimeux	Grenay
Beaumetz-lès-Loges	Calonne-sur-la-Lys	Écoust-Saint-Mein	Grigny

Grincourt-lès-Pas Laventie Montreuil Remilly-Wirquin Groffliers Mont-Saint-Éloi Le Parcq Renty Richebourg Guarbecque Le Portel Moringhem Guémappe Le Touquet-Paris-Plage Riencourt-lès-Bapaume Mory Guemps Le Quesnoy-en-Artois Moulle Rinxent Le Transloy Guines Mouriez Rivière Haillicourt Léchelle Nabringhen Robeca Nempont-Saint-Firmin Haisnes Lefaux Roclincourt Hallines Leforest Nesles Rocquigny Halloy Lens Neufchâtel-Hardelot Roëllecourt Hamblain-les-Prés Lépine Neulette Roeux Hamelincourt -Lespesses Neuve-Chapelle Rollancourt Les Attaques Neuville-Bourjonval Ham-en-Artois Rombly Hames-Boucres Lespinov Neuville-Saint-Vaast Rouvrov Harnes Leubringhen Neuville-sous-Montreuil Ruitz Leulinghem Neuville-Vitasse Rumaucourt Haucourt Leulinghen-Bernes Nielles-lès-Ardres Haute-Avesnes Ruyaulcourt Libercourt Noeux-les-Mines Hautecloque Sailly-en-Ostrevent Havrincourt Helfaut Lières Nordausques Sailly-Labourse Liettres Norrent-Fontes Sailly-sur-la-Lys Héninel Sains-en-Gohelle Hénin-Beaumont Liévin Nortkerque Ligny-Saint-Flochel Nort-Leulinghem Saint-Aubin Hénin-sur-Cojeul Lillers Herlin-le-Sec Nouvelle-Église Saint-Augustin Hermies Noyelles-Godault Sainte-Austreberthe Linghem Loison-sous-Lens Noyelles-lès-Vermelles Sainte-Catherine Hermin Noyelles-sous-Lens Saint-Étienne-au-Mont Hersin-Coupigny Longfossé Hesdigneul-lès-Béthune Longuenesse Nuncq-Hautecôte Saint-Folquin Hesdin Longueville Oblinghem Saint-Hilaire-Cottes Hesdin-l'Abbé Longvilliers Offekerque Saint-Inglevert **Oignies** Heuringhem Loos-en-Gohelle Saint-Josse Hinges Lorgies Ourton Saint-Laurent-Blangy Houchin Louches Outreau . Saint-Léger Saint-Léonard Houdain Lozinghem Oye-Plage Lumbres Houlle Pelves Saint-Martin-lez-Hubersent Maisnil Pernes Tatinghem Maisnil-lès-Ruitz Hulluch Pernes-lès-Boulogne Saint-Martin-Boulogne Humières Mametz Peuplingues Saint-Martin-sur-Cojeul Incourt Marck Pierremont Saint-Michel-sur-Isbergues Marconne Pihem Ternoise Isques Marconnelle Plouvain Saint-Nicolas Izel-lès-Équerchin Marles-les-Mines Pommera Saint-Omer La Calotterie Maroeuil Pont-à-Vendin Saint-Omer-Capelle La Capelle-lès-Boulogne Marquion **Ouelmes** Saint-Pol-sur-Ternoise La Comté Marquise Quernes Saint-Venant La Couture Mazingarbe Quesques Sallaumines Quiéry-la-Motte La Herlière Mazinghem Salperwick Mentque-Nortbécourt La Madelaine-sous-Ouiestède Samer Mercatel Racquinghem Montreuil Sangatte La Thieulove Méricourt Ramecourt Sapignies Labeuvrière Merlimont Rang-du-Fliers Sauchy-Cauchy Rebreuve-Ranchicourt Labourse Meurchin Sauchy-Lestrée Monchy-le-Preux Labroye Récourt Saudemont Lacres Mondicourt Recques-sur-Course Saulty Lambres Mont-Bernanchon Regnauville Savy-Berlette Lapugnoy Montigny-en-Gohelle Rely Seninghem

Serques Troisvaux Villers-lès-Cagnicourt Wimereux Servins Tubersent Vimv Wimille Setques Vaudricourt Violaines Wingles Sorrus Vaulx-Vraucourt Vis-en-Artois Wirwignes Souchez Vendin-lès-Béthune Vitry-en-Artois Wisques Surques Vendin-le-Vieil Waben Witternesse Thélus Verlincthun Wacquinghen Wittes Thérouanne Vermelles Wailly Wizernes Tigny-Noyelle Verquigneul Wailly-Beaucamp Ytres Tilloy-lès-Mofflaines Verquin Wancourt Zouafques Tilques Verton Wardrecques Zudausques Tincques Vieil-Hesdin Warlincourt-lès-Pas Zutkerque Tingry Vieille-Église Wavrans-sur-l'Aa

Widehem

Messieurs et Mesdames les Présidents de :

Tortequesne

- · La Communauté Urbaine d'Arras
- · La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois Lys Romane
- · La Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- · La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers
- · La Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois
- · La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Villers-Châtel

- La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin
- · La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- La Communauté de communes des 7 Vallées
- · La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
- La Communauté de communes Desvres Samer
- · La Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois
- · La Communauté de communes de la Région d'Audruica
- · La Communauté de communes Osartis Marquion
- · La Communauté de communes du Pays de Lumbres
- · La Communauté de communes du Pays d'Opale
- · La Communauté de communes Sud Artois
- · La Communauté de communes du Ternois
- · La Communauté de communes de la Terre des 2 Caps

Saily-sur-la-Lys	9						Code NSEE	62736
ID_SCE	MON	CATEGORIE	NOM CATEGORIE DEBUT (COMMUNE) FIN (CO	MUNE) DEBUT (VOIE) FIN (VOIE)	FIN (VOIE) FIN (VOIE)	TISSU	LONG_M
RD_2577	D945	က	Sailly-sur-la-Lys	ly-sur	D176E2 - LONGUE RUE / D945 - R DE LA LYS / D945 - R DE L'ALLOEU	D945 - R DE LA LYS	Ouvert	454
RD_2578	D945	校子	Sailly-sur-la-Lys	Sailly-sur-la-Lys	D945 - R DE LA LYS	D945 - R DE LA LYS	Ouvert	3 469
RD_2579	D945	ო	Sailly-sur-la-Lys	Sailly-sur-la-Lys	D945 - R DE LA LYS / NC - R DES SURES	D945 - R DE LA LYS	Ouvert	611

